

Trautmann, l’irrésistible envie de se mêler de tout

Description

Dont acte …

On finirait presque par se demander si Catherine Trautmann n’est pas déjà repartie en campagne. Mais pour quelle élection, cette fois ? Un ministère, une présidence, une fonction encore inconnue ? À la vitesse où elle distribue les avis, il ne lui manque plus qu’un bulletin de vote national pour compléter la panoplie.

Il fut un temps où un maire s’occupait de sa ville : des rues, des écoles, des transports, de la propreté, des équipements municipaux, et parfois de la programmation culturelle lorsque celle-ci relevait de ses compétences. À Strasbourg, Catherine Trautmann semble avoir ajouté une discipline inattendue à son portefeuille : la programmation judiciaire.

Patrick Bruel devait se produire le 21 novembre au Zénith de Strasbourg, à Eckbolsheim. Le concert était annoncé depuis des mois, les billets vendus, les équipes mobilisées. Puis sont venues les plaintes et les accusations de violences sexuelles visant le chanteur, mis en examen. Bruel conteste les accusations et demeure présumé innocent. L’affaire est grave. Les femmes qui témoignent doivent être entendues, les plaintes examinées, les faits établis.

Le 24 août, la maire de Strasbourg a annoncé qu’au regard du nombre de plaintes et de la gravité des faits dénoncés, le retrait de Patrick Bruel lui paraissait nécessaire. Elle a informé le gestionnaire du Zénith de sa position et lui a demandé d’étudier « l’ensemble des leviers » permettant d’empêcher la tenue du concert.

Il ne s’agissait plus de commenter une affaire, de soutenir les plaignantes ou de condamner des faits présumés. Il s’agissait de chercher les moyens d’empêcher un spectacle.

Une mairie n’est pas un tribunal, et un communiqué municipal n’est pas une ordonnance judiciaire.

On peut comprendre qu’une élue prenne position sur une affaire qui suscite l’émotion. On peut comprendre qu’elle juge la situation incompatible avec l’image qu’elle souhaite donner de sa ville. Mais

lorsqu'un élu demande concrètement que l'on étudie les moyens d'empêcher un artiste de se produire, la nature de la question change. La parole politique ne se contente plus d'accompagner une procédure : elle produit souvent irréversiblement des conséquences avant que la justice ait terminé son travail.

Derrière un concert, il y a un public qui a acheté ses billets, des techniciens, des intermittents, des prestataires, des équipes de sécurité, des producteurs, une salle et tout un dispositif économique. Le Zénith n'est pas un tribunal transformé en salle de spectacle. On y vend des places pour écouter de la musique, pas pour assister au procès d'un artiste.

Le plus étonnant dans cette affaire est que la justice n'a jamais demandé l'annulation du concert. Au contraire, le 16 septembre, la cour d'appel de Versailles a confirmé l'allègement du contrôle judiciaire de Patrick Bruel et la possibilité pour lui de voyager à l'étranger et son passeport lui a été rendu, **et ça complique les certitudes administratives.**

Pendant qu'une élue cherche les « leviers » permettant d'empêcher un concert, la justice allège les contraintes imposées à l'intéressé. Ce n'est pas une décision sur sa culpabilité ou son innocence. Mais c'est pour cette raison qu'il faut laisser les juges faire leur travail plutôt que de transformer chaque étape judiciaire en feuilleton municipal.

La suite Mdr…

Le 1er septembre, Patrick Bruel a annoncé l'annulation de sa tournée d'automne. Trente-cinq concerts, du 2 octobre au 21 novembre, disparaissaient d'un seul coup. Le chanteur expliquait vouloir choisir l'apaisement et estimait que les conditions n'étaient plus réunies pour que ces concerts restent des moments de musique et de partage. Son avocate a précisé qu'il avait entendu les menaces pesant sur le public et qu'il avait renoncé pour protéger les spectateurs et son équipe.

Autrement dit, le concert de Strasbourg n'a pas été interdit. Il n'a pas été annulé par un tribunal. Il n'a pas été supprimé par une décision municipale. Patrick Bruel a annulé toute sa tournée volontairement.

Le vaudeville administratif

Catherine Trautmann, qui avait "appelé de ses vœux" le retrait du chanteur, s'est aussitôt empressée de communiquer, laissant entendre que son intervention n'était pas étrangère à la décision de Patrick Bruel. Une façon habile de transformer une décision prise par l'artiste en satisfaction municipale. Et elle écrit : « Je prends acte de la décision de Patrick Bruel d'annuler sa tournée, et donc le concert prévu à Strasbourg le 21 novembre prochain. »

Dont acte.

Elle rappelle qu'elle avait demandé ce retrait « au regard du nombre de plaintes et de la gravité des faits dénoncés ». Puis elle ajoute que la justice doit poursuivre son travail, « dans le respect de la parole des victimes comme de la présomption d'innocence ». Elle connaît bien les ficelles du métier hein ? Elle ne se mouille pas mais elle prend soin en passant d'assurer les femmes ayant témoigné de son écoute et de son soutien. Dont acte…

Il y a même quelque chose de cocasse dans ce « dont acte ». Car au moment où Catherine Trautmann prend acte de la disparition du concert strasbourgeois, ce n'est pas seulement Strasbourg

qui perd son spectacle, c’est toute une tournée de trente-cinq dates qui s’évapore.

Le public devra se faire rembourser. Les professionnels devront en absorber les conséquences. Les salles devront revoir leur programmation. Les équipes rangeront le matériel avant même d’avoir commencé la tournée. Bref, tout le monde prend acte, chacun à sa manière.

Heureusement la justice poursuit son travail, c’est sans doute le seul véritable suspense : non pas de savoir si le Zénith accueillera Patrick Bruel le 21 novembre, il ne l’accueillera pas, mais de savoir ce que décideront les magistrats au terme des procédures en cours.

Quant à Catherine Trautmann, elle aura au moins réussi une prouesse assez spectaculaire : transformer l’annulation d’un concert en affaire politique locale, comme si la disparition d’une tournée entière n’était qu’un décor posé pour son propre numéro. Elle voulait que Strasbourg ne voie pas Patrick Bruel sur scène. Strasbourg ne le verra pas. Les autres villes non plus. Les trente-cinq dates ont disparu d’un seul coup, laissant derrière elles un champ de ruines où s’entassent les pertes sèches, les contrats pulvérisés, les plannings dévastés et la colère muette de tous ceux qui avaient bossé, répété, monté, démonté, transporté, réglé, câblé, produit, organisé, bref, fait vivre une tournée que personne ne verra. Et pendant que les professionnels ramassent les morceaux, l’élue peut savourer sa petite victoire symbolique, cette satisfaction tenace de voir son intervention produire un effet bien plus large que celui qu’elle prétendait viser, comme si elle venait d’ajouter une médaille à son musée personnel de gestes politiques. Ceux qui ont travaillé paient la note, et elle, elle prend acte.

Il ne reste plus qu’à attendre le verdict. Bruel aura la peine qu’il mérite. Et cette fois, Catherine Trautmann pourra réellement prendre acte.

Sivia Oussadon Chamszadeh

Categorie

1. Région

date créée
23 septembre 2026